

**Communiqué de presse**  
**30 novembre 2022**

Aux représentant-e-s des médias

## **Réaménagement du Centre sportif du Bout-du-Monde**

Le Conseil administratif a décidé de proposer un crédit de pré-études de 500 000 francs destiné à préparer la faisabilité et le concours visant à la construction d'un nouveau pavillon des sports au Bout-du-Monde et le réaménagement des espaces extérieurs.

Dans le cadre de la réfection de ses infrastructures sportives et afin de répondre aux besoins sportifs de la population d'ici à 2030, la Ville de Genève souhaite moderniser le Centre sportif de Vessy en permettant notamment de densifier l'offre sportive intérieure, augmenter la pratique libre et les sports urbains, maintenir l'offre en terrains de football et réaménager les espaces extérieurs. Les travaux doivent aussi permettre d'optimiser l'empreinte écologique des installations.

L'ensemble du périmètre du Centre sportif du Bout-du-Monde étant soumis à la loi sur la protection générale des rives de l'Arve, cette pré-étude permettra de tenir compte des contraintes naturelles du site et de fixer le cadre du concours.

### **Contact**

Mme Marie Barbey-Chappuis, Maire de Genève, par l'intermédiaire de M. Cédric Waelti, conseiller de direction en charge de la communication du Département de la sécurité et des sports : 079 596 19 79 – [cedric.waelti@ville-ge.ch](mailto:cedric.waelti@ville-ge.ch)

Mme Frédérique Perler, magistrate en charge du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, en contactant Mme Catherine Armand, collaboratrice personnelle : 022 418 20 32 - 076 375 69 44 - [catherine.armand@ville-ge.ch](mailto:catherine.armand@ville-ge.ch)

## **Modification du Règlement sur la gestion des déchets**

Le Conseil administratif a approuvé la modification du Règlement sur la gestion des déchets (LC 21 911) au 1<sup>er</sup> janvier 2023 visant à mettre en œuvre le nouveau système de collecte des déchets urbains des entreprises sises en Ville de Genève.

Ces modifications permettront la facturation des déchets urbains des entreprises de moins de 250 ETP selon deux modes : au poids et au forfait. Les entreprises et entités suivantes bénéficieront de la gratuité : les entreprises unipersonnelles travaillant à domicile ou au domicile d'autrui, les associations (sauf celles qui exercent une activité en la forme commerciale), les ambassades, les consulats et les organisations internationales. Pour favoriser le tri, les entreprises auront accès aux écopoints pour les fractions recyclables (139 en Ville de Genève). Plus les entreprises trieront, moins elles produiront de déchets incinérables et moins elles paieront. Cette réforme permettra à la Ville de se conformer aux

exigences fédérales et cantonales (respect du principe du pollueur/payeur) tout en favorisant le tri au sein des entreprises.

**Contact**

M. Mauro Lorenzi, chef du Service de la Voirie de la Ville de Genève, par l'intermédiaire de M. Cédric Waelti, conseiller de direction en charge de la communication du Département de la sécurité et des sports : 079 596 19 79 – [cedric.waelti@ville-ge.ch](mailto:cedric.waelti@ville-ge.ch)